

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

**OBJET
de la délibération:**

**Convention
d'attribution d'une
subvention en nature
pour la fourniture
d'arceaux de
stationnement vélos
entre la commune et
MBA**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
20

Suffrages exprimés :
26

Le Conseil a été
convoqué le :
8 octobre 2024

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **15 octobre 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : QUATORZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE
(14 octobre 2024)

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze octobre deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : BEAUDET Marie-Pierre est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, RENAUD Sylvain est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent, PETIT Jean-Pierre est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, JETON-DESROCHES Béatrice est excusée et n'a pas donné pouvoir, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : Patrick BUHOT

EXPOSE

Le schéma des mobilités durables de MBA adopté en 2021, prévoit la réalisation d'aménagements cyclables et le déploiement d'une stratégie de stationnement vélo.

Par délibération n°2024-125 du Conseil Communautaire du 20 juin 2024, MBA a décidé de soutenir les communes du territoire dans leurs projets de stationnement vélo en attribuant une subvention en nature sous forme de fourniture d'arceaux vélos en fonction des demandes des communes.

Cette subvention en nature permettra aux communes d'offrir des opportunités de stationnement aux cyclistes de leur territoire de façon cohérente et homogène.

Pour la mise en œuvre de cette subvention, il convient de conclure une convention spécifique « Fourniture d'arceaux de stationnement vélo » avec MBA fixant les conditions et modalités d'attribution.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver la conclusion de la convention d'attribution de la subvention en nature pour la fourniture de 15 arceaux de stationnement vélo par MBA.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,
VU les statuts de MBA, et notamment l'item « Organisation de la mobilité » de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire »,
VU la délibération n°2024-125 du Conseil Communautaire du 20 juin 2024 portant attribution d'une subvention en nature « Fourniture d'arceaux de stationnement vélo aux communes du territoire »,

CONSIDERANT que MBA a décidé de soutenir les communes dans leurs projets de stationnement vélo en faisant l'acquisition de 410 arceaux à répartir entre les communes du territoire,

VU l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 2 octobre 2024,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de P. LOPEZ et du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'attribution d'une subvention en nature, pour la fourniture de 15 arceaux de stationnement vélos, entre la Commune de Charnay-Lès-Mâcon et MBA

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Christine ROBIN

